

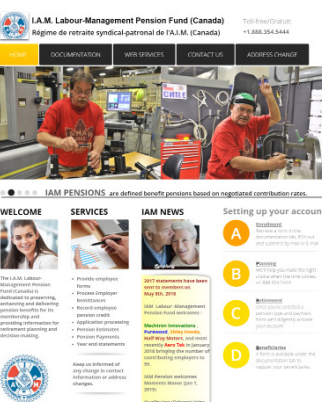
Préparer sa retraite



Ce qui se trouve à l'intérieur

Placements du Régime de retraite : Contenu et modalités	2
Pourquoi le Régime est important pour moi	3
Données d'adhésion et prestations versées	3
À propos du Régime	4
Pensions publiques canadiennes	4

Bienvenue à la première édition de Préparer sa retraite, un bulletin périodique sur votre Régime de retraite. Cela fait partie de l'engagement continu des fiduciaires de fournir des renseignements plus fréquents et utiles sur votre Régime et vos prestations, et de vous aider à comprendre le fonctionnement du Régime et ses façons de vous offrir une plus grande sécurité au moment de votre retraite. Nous vous invitons à partager vos réflexions sur cette première édition et sur ce que vous aimeriez voir dans les prochains numéros. Veuillez visiter le site Web du Régime (iamlmpf.ca) et laissez vos commentaires en cliquant sur l'onglet Contactez-nous.



Ce numéro porte sur les placements du Régime.



Aperçu du Régime Qui sont les fiduciaires?

- Ray Fisher (anciennement Magellan)
- Bruce Nelson (Dominion Motors)
- Stan Pickthall (vice-président général pour le Canada)
- Dave Ritchie (Vice-président général pour le Canada, retraité)

Qui régit le Régime?

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

Changement d'adresse, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone cellulaire?

Veuillez nous tenir au courant de votre adresse personnelle, votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone cellulaire. Il est particulièrement important que nous puissions communiquer avec vous concernant les prestations de votre Régime et nous assurer que vous obteniez ce qui vous est dû. Communiquez avec le Bureau du Régime : +1 888 354-5444.

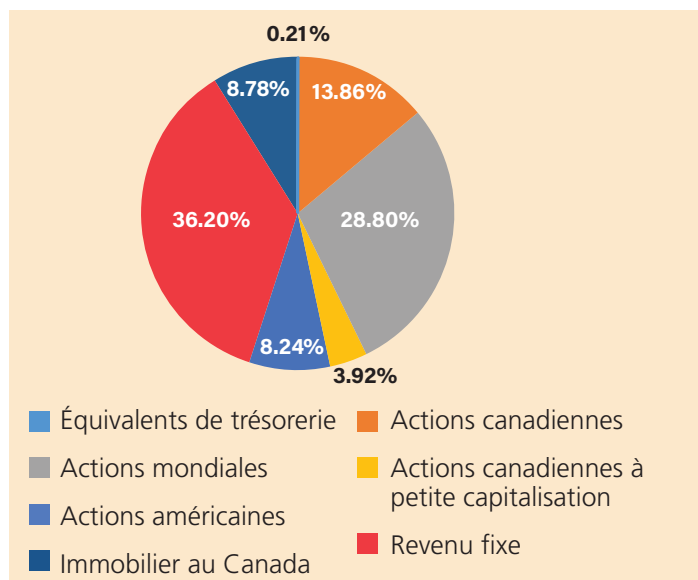
Placements du Régime de retraite : Contenu et modalités

Un bon rendement des placements est la clé du succès de tout régime de retraite. Ce succès commence par la façon dont l'argent du Régime est investi.

Actuellement, nous utilisons cinq gestionnaires de fonds; Letko Brosseau (pour les équivalents de trésorerie, les actions canadiennes et les actions mondiales), Montrusco Bolton (pour les actions canadiennes à petite capitalisation), River Road (pour les actions américaines), Greystone (pour les titres à revenu fixe) et Crestpoint (pour l'immobilier canadien). Au fur et à mesure que le Régime prend de l'expansion, nous pouvons envisager d'autres classes d'actifs dans lesquelles investir. Une classe d'actifs est une catégorie placements, comme les actions, les obligations et les liquidités. Nous prévoyons ajouter d'autres gestionnaires pour gérer ces placements; chaque gestionnaire étant un spécialiste dans son domaine.

L'entreprise *The Segal Group* est notre conseiller en placements. Segal nous aide à choisir la ou les classes d'actifs dans lesquelles nous souhaitons investir, à déterminer le montant à investir dans chaque classe d'actifs, à identifier les meilleurs gestionnaires de chaque classe d'actifs et à surveiller dans quelle mesure les gestionnaires s'acquittent bien de leur travail.

À l'heure actuelle, la répartition des classes d'actifs du Régime (son « portefeuille ») ressemble à ceci :



Comment fonctionne le processus de placement?

Nous indiquons à nos gestionnaires de placements les classes d'actifs dans lesquelles nous voulons que le Régime soit investi. Chaque gestionnaire de placements décide alors comment investir la

partie des actifs du Régime sur lesquels il nous a conseillé. Par exemple, les actions canadiennes : les actions des entreprises du secteur privé ayant leur siège social au Canada. L'entreprise de gestion de placements prendrait toutes les décisions quotidiennes concernant l'investissement dans des actions canadiennes, y compris les entreprises dans lesquelles le Régime devrait investir, et dans quels pourcentages. Par exemple, le Régime devrait-il investir dans la Banque Royale du Canada, la Banque de Montréal ou les deux; et dans quels pourcentages? Le Régime devrait-il investir dans des action du domaine énergétique et, si oui, dans quel pourcentage? Dans des actions du domaine technologique comme Apple, Google ou Microsoft? Notez que les fiduciaires ne font pas de choix des placements et ne gèrent pas l'argent du Régime.

En fait, lorsque nos entreprises de gestion de placements prennent des décisions de placement, elles demandent à CIBC Mellon, notre dépositaire fiduciaire, d'effectuer les achats et les ventes d'actions. Autrement dit, l'argent du Régime est effectivement géré par CIBC Mellon. Cela signifie que les entreprises de gestion de placements diront à CIBC Mellon les actions à échanger (p. ex. « Vendez Google! Achetez Apple! » ... comme dans les films!) Ensuite, CIBC Mellon effectue ces opérations et conserve la propriété des certificats d'actions réels.

N'est-ce pas risqué d'investir dans des actions?

Oui, il existe un risque. La valeur des actions peut baisser ou augmenter. Cependant, historiquement parlant, les actions prennent de la valeur à long terme et constituent l'une des meilleures classes d'actifs pour faire croître les placements du Régime. Les fiduciaires travaillent avec Segal pour déterminer le niveau de risque que le Régime devrait prendre.

Alors, quelle est le « bon » niveau de risque?

Il n'y a pas de « bon » niveau, mais le Régime et ses conseillers travaillent fort pour équilibrer deux choses :

- la nécessité de rapporter un certain taux de rendement pour verser des prestations aux retraités actuels et futurs et aux bénéficiaires; et
- l'obligation des fiduciaires de gérer le Régime avec soin.

Le Régime doit prendre des risques dans la façon dont il investit.

Sans risque et avec les taux de rendement potentiellement plus élevés qui l'accompagnent, les prestations de retraite de nos membres seraient grandement réduites. Par exemple, si nous pouvons rapporter environ 6 % annuellement, en partie en investissant dans des actions, chaque tranche de 1 000 \$ du Régime passera à 2 000 \$ dans un peu moins de 12 ans. Si le Régime ne prend aucun risque, c'est-à-dire que le Régime n'investit pas dans des actions, le Régime rapporterait environ 2 % par année. Donc, ce montant de 1 000 \$ passerait à moins de 1 300 \$ au cours de la même période.

Cependant, les fiduciaires sont très conscients que l'argent du Régime est votre argent; il appartient à nos membres, retraités et bénéficiaires. Cela signifie que les fiduciaires ont l'obligation et l'engagement d'investir en faisant preuve d'une

prudence raisonnable. Investir de l'argent pour payer des prestations de retraite ne vise pas à obtenir le rendement le plus élevé possible, ce qui comporte trop de risques. Il vise une croissance lente et régulière qui peut aider à assurer que le Régime verse des prestations aujourd'hui et à très long terme.

Les fiduciaires nous tiendront-ils au courant des placements du Régime?

Les fiduciaires s'engagent à vous mettre à jour chaque année sur les actifs dans lesquels le Régime est investi et sur les gestionnaires de placements du Régime.

Quel a été le taux de rendement annuel?

Le Fonds a réalisé un rendement annuel moyen de 6,56 % pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2018.

Pourquoi le Régime est important pour moi

Nous avons pensé que vous aimeriez peut-être entendre de temps à autre, d'autres participants au Régime expliquer ce que ce dernier signifie pour eux. Pour commencer, rencontrez Mike Beard, conducteur de presse offset multicolore chez Magellan Aerospace.

« Le régime de retraite syndical-patronal de l'AIMTA me permettra de prendre une retraite anticipée. Mon planificateur financier a dit que le Régime de l'AIMTA est l'un des meilleurs disponibles aujourd'hui. Maintenant, je peux prendre ma retraite avec dignité en sachant que l'argent sera là pour moi, et ce à tous les mois. Je n'ai pas à me fier uniquement sur le Régime de pensions du Canada. » — *Mike Beard*



Mike Beard, conducteur de presse offset multicolore, Magellan Aerospace

Données d'adhésion et prestations versées

Pour vous aider à mieux comprendre la taille et la situation financière de notre Régime, nous utiliserons cet espace pour vous tenir au courant de certaines données sur les membres et des renseignements sur le paiement des prestations. Voici cette information pour 2017 :

Nous avons reçu
6 469 936 \$
en contributions

Nous avons versé
9 846 420 \$
en prestations

L'adhésion totale à notre Régime est de **6 709**

2 752 de ces membres contribuent

Notre site Web, votre adresse courriel

Afin de minimiser les coûts d'envoi, nous chercherons à utiliser au maximum le site Web de notre Régime, iamlmpf.ca, pour communiquer avec vous, alors veuillez le vérifier régulièrement. Vous y trouverez beaucoup d'informations sur le Régime.

Nous aimerions également communiquer avec vous par courriel. Si cela vous convient, veuillez fournir au Régime votre adresse courriel et votre approbation pour l'utiliser plutôt que le courrier ordinaire.

Bureau du Régime :
703-331, rue Cooper
Ottawa (Ontario)
K2P 0G5

Téléphone : +1 888 354-5444
Télécopieur : +1 613 594-9038

À propos du Régime

Ce Régime est un Régime de retraite interentreprises; un « RRI ». Le revenu des contributions est fixe, habituellement en dollars par heure travaillée par membre, selon la convention collective. Cela signifie que les prestations offertes par un RRI ne peuvent être garanties; les prestations dépendent principalement de la capacité du Régime à générer un certain niveau de revenu de placement.

Dans la mesure où les résultats réels en matière d'investissement sont meilleurs ou pires que prévu, les prestations seront ajustées en conséquence.

Pour plus de détails sur la façon dont vos prestations sont calculées, veuillez consulter la description sommaire du Régime : iamlmpf.ca/documentation.html.

Pensions publiques canadiennes

En tant que travailleur canadien, vous accumulez une pension en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ), ainsi que du Régime de retraite syndical-patronal. Toutes les prestations versées par le RPC ou le RRQ s'ajoutent aux prestations que vous recevez du Régime de retraite syndical-patronal. Les prestations du RPC/RRQ peuvent être importantes, mais combien vous sera versé dépendra du montant que vous avez cotisé chaque année et pendant combien d'années. Selon votre situation personnelle, vous pourriez aussi être admissible à d'autres programmes de retraite, comme le Programme de la sécurité de la vieillesse. De plus amples renseignements sur ces programmes sont disponibles à l'adresse canada.ca/fr/services/avantages/publicpensions/cpp.html.



À propos des fiduciaires

Le Régime compte quatre fiduciaires — deux de l'AIMTA et deux d'employeurs participants (employeurs qui cotisent au Régime au nom de leurs employés qui participent au Régime). Nous croyons que cela nous offre une variété de points de vue utiles lors de prises de décisions de gestion relatives au Régime et nous permet d'avoir une bonne compréhension de nos membres et des entreprises dans lesquelles ils travaillent. Voici ce qu'il faut savoir sur la fonction de fiduciaire :

- Le « poste » est non rémunéré.
- En vertu de la loi canadienne, les fiduciaires sont responsables de tout ce qui a trait au Régime et les désigne propriétaires techniques des actifs du Régime.
- La responsabilité des fiduciaires est connue sous le nom de « responsabilité fiduciaire ». Être un fiduciaire signifie que vous contrôlez quelque chose au profit d'autrui. Il s'agit d'une norme de diligence et d'un niveau de responsabilité très élevés.
- La loi canadienne pertinente stipule que les fiduciaires doivent exercer le degré de soin, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence ordinaire dans l'administration des biens d'autrui.



AIMTA Régime de retraite syndical-patronal
703-331 Cooper St.
Ottawa, ON
Canada K2P 0G5